

**! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit****Nom commercial**

Sonoswiss Cleaner T7 (SW-C T7)

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées****Secteur d'utilisation [SU]**

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

**! Catégories d'utilisation [PC]**

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

**! Catégories de processus [PROC]**

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands contenants, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

**! Catégories de libération environnementale [ERC]**

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Conditions d'utilisation recommandées**

Concentré de nettoyage légèrement alcalique émulsionnant pour verrerie et circuits imprimés (PCB's).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant / fournisseur**Sonoswiss AG  
Sonnenstr. 417, CH-8262 Ramsen/SH  
Téléphone +41 52 742 80 10, Fax +41 52 742 80 18  
E-Mail [info@sonoswiss.ch](mailto:info@sonoswiss.ch)  
Internet [www.sonoswiss.ch](http://www.sonoswiss.ch)**Service des renseignements**Email: [info@sonoswiss.ch](mailto:info@sonoswiss.ch)  
Téléphone +41 52 742 80 10**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Renseignements en cas d'urgence**Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich  
Téléphone +41 44 251 51 51**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**Classes de risques et  
catégories des risquesConsignes en  
cas de danger

Méthode de classification

Eye Dam. 1

H318

Méthode de calcul.

**Consignes en cas de danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

## Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05

**Mot signal**

Danger

**Consignes en cas de danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Consignes de sécurité**

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

isotridecanol, éthoxylé, 1-propanol, C14-C17-alkyl sulfonate de sodium

**2.3. Autres dangers****Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement**

Provoque une légère irritation cutanée.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges****Description**

Mélange légèrement alcalin aqueux d'agents de surface anioniques et non ioniques, agents complexants et solvant.

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
69011-36-5	931-138-8	isotridecanol, éthoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318
97489-15-1	307-055-2	C14-C17-alkyl sulfonate de sodium	5 - 15	Acute Tox. 4, H302 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412
71-23-8	200-746-9	1-propanol	< 15	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Dam. 1, H318 / STOT SE 3, H336

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
--------	-------------	-------------------------------

**REACH (continue)**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
69011-36-5	isotridecanol, éthoxylé	Not relevant (polymer).
97489-15-1	C14-C17-alkyl sulfonate de sodium	01-2119489924-20
71-23-8	1-propanol	01-2119486761-29

**Remarques complémentaires**

Ingrédients selon Annexe VII, A, CE-Règlement 648/2004 (détergents): 5-15% agents de surface anioniques, <5% agents de surface non ioniques.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels**

Aucune autre information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Aucune autre information disponible.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyen d'extinction****Agents d'extinction appropriés**

eau

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote ( NOx )

Oxyde de carbone (CO)

Anhydride sulfureux ( SO2 )

---

**5.3. Conseils aux pompiers****Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

**Équipes d'intervention**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Utiliser un équipement de protection individuel.  
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).  
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

---

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions lors de la manipulation**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

**Mesures générales de protection**

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**Mesures d'hygiène**

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

**Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver sous clef et hors de portée des enfants.  
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.  
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.

**Stabilité au stockage**

Durée de stockage: 5 ans.

---

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**  
 aucune autre

## ! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler**

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
71-23-8	Alcool n-propylique	VME, 8 heures	500	200	TMP no. 84, FT no. 211

### Valeurs de référence DNEL/PNEC

#### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
71-23-8	1-propanol	268 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		136 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
97489-15-1	C14-C17-alkyl sulfonate de sodium	5 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	

#### PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
71-23-8	1-propanol	10 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		96 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
97489-15-1	C14-C17-alkyl sulfonate de sodium	0,04 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		600 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	

### ! Remarques complémentaires

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

#### Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>aspect</b> liquide	<b>Couleur</b> jaunâtre	<b>Odeur</b> odeur d'alcool
--------------------------	----------------------------	--------------------------------

#### Seuil olfactif

1-propanol: 0,075 - 150 mg/m3 (0,03 - 60 ppm).

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	10,6	20 °C			
<b>début d'ébullition</b>	>= 88 °C				Azéotrope
<b>Plage de solidification</b>	< 0 °C				
<b>Point d'éclair</b>	37,5 °C			DIN EN ISO 13736	N'entretient pas la combustion.
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					non spontanément inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	2,1 Vol-%				Valeur pour 1-propanol.
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	13,5 Vol-%				Valeur pour 1-propanol.
<b>Pression de vapeur</b>	23 - 43 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	1,018 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	2,07				Valeur pour 1-propanol.
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	0,34				Valeur pour 1-propanol.
<b>Température de décomposition</b>	>= 88 °C				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Teneur en solvant</b>	< 15 %				
<b>Vitesse d'évaporation</b>					
eau: 0,36 (ASTM D3539).					
1-propanol: 0,89 (ASTM D3539) / 16 (DIN 53170) .					

**Propriétés comburantes**  
aucune

**Propriétés explosives**  
aucune

**9.2. Autres informations**  
Aucune autre information signifiante disponible.

## ! SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**  
Dégagement de chaleur au contact des acides.  
Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**  
Le produit est stable à la température ambiante.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**  
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.  
Réagit au contact des acides forts.

**10.4. Conditions à éviter**  
Chaleur et rayonnement direct du soleil.

**10.5. Matières incompatibles**

**! Substances à éviter**  
Réagit au contact des acides forts.  
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**  
Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## ! SECTION 11: Informations toxicologiques

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	5075 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	> 33,8 mg/l (4 h)	rat		Valeur pour 1-propanol.
<b>Irritation de la peau</b>	Légèrement irritant.			
<b>Irritation des yeux</b>	Risque de lésions oculaires graves.			

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b> Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).				
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b> Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).				
<b>Danger par aspiration</b> Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration. 1-propanol: Asp. Tox. 2 H305: Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.				
<b>Contrôles toxicologiques (informations diverses)</b> Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérigène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.				
<b>Constatations empiriques</b> dessèche la peau				

## ! SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 14,8 mg/l		calculé	
<b>Daphnie</b>	CE 50 19 mg/l		calculé	
<b>Algues</b>	CE 50 21 mg/l		calculé	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Dégradabilité physico-chimique</b>	100 %		Neutralisation, mesure de pH.	Propriétés alcaliques sont éliminées à 100%.
<b>Biodégradabilité</b>	> 90 %	diminution du COD (carbone org. dissous)	calculé	Facilement dégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.  
C14-C17-alkyl sulfonate de sodium: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,24).  
1-propanol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,34).

### 12.4. Mobilité dans le sol

isotridecanol, éthoxylé: Koc: >5000, immobile, forte adsorption sur le sol.  
C14-C17-alkyl sulfonate de sodium: Adsorption modérée sur le sol.  
1-propanol: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune autre information significative disponible.

### Remarques diverses relatives à l'environnement



	Valeur	Méthode	Remarque
<b>DCO</b>	578 mgO2/g	calculé	

**Valeur AOX** D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

#### Remarques générales

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

#### Recommandations relatives au produit

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.

Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.

Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

#### Produit de nettoyage recommandé

l'eau.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	-	-	-
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-	-	-
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	aucune		
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	non signifiante		
<b>Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID</b>	Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.		

**Transport maritime IMDG**

No hazardous material as defined by the prescriptions.

**Transport aérien ICAO/IATA-DGR**

No hazardous material as defined by the prescriptions.

---

**! SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Autorisations**

non significative

**! Limites d'utilisation**

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 + 40 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**Autres réglementations (UE)**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

**Directive COV (composants organiques volatils)****Teneur COV** <15 %**(composants organiques volatils)****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

---

**! SECTION 16: Autres informations****Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.2

**! Source des principales informations**Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.